



Litige avec mon auto ecole

Par **cena**, le **07/08/2010 à 19:02**

Bonjour,rnrnInscrite à l'auto ecole depuis printemps 2007 j'ai obtenu mon code de la route en septembre octobre 2007. Aujourd'hui avec plus de 35heures de conduite mais surtout à j-1 mois de la fin de validité de mon code je ne vois pas l'examen de la conduite venir. Comment exiger de l'auto ecole qu'elle me positionne pour une date d'examen? Avec un nombre de jours de rtt ou congé p pour me dégager du temps, de l'argent investi 45€ de l'heure sans compter les heures de babysitting pour faire garder mon fils. Je suis à bout. Vais je perdre les 2000 ou 3000 euros investi ou ai-je un moyen légal de faire pression sur l'auto ecole ?

Par **sosjuju**, le **08/08/2010 à 18:05**

bonjour,rnrégler à l'amiable ce problème est la meilleure méthode pour vous.rnIl est un peu tard pour tenter de faire pression, l'auto école a tout à gagner à laisser trainer l'affairernPrenez un grand bol de patience et de calme avant d'aller leur demander gentiment une date de passage d'examen. une date sera peut être possible ensuite à vous de ne pas rater l'examen sinon vous risquez fort de devoir repasser votre code, mais pas les 20 heures de conduite minimales rassurez vous.

Par **cena**, le **08/08/2010 à 22:36**

bonsoir,rnMerci de vous être pencher sur la question mais votre réponse ne m' aide en effet depuis bientôt 6 mois je passe systématiquement tous les mois à mon auto école afin de les relancer sans succès. Si je cherche un moyen légal et juridique c'est que tous les autres ont

été épuisés.
Dans l'attente.....

Par **Tisuisse**, le **09/08/2010 à 17:38**

Bonjour cena,
Comme le dit sosjuju, votre code est valable 3 ans, de date à date, et c'est une disposition administrative incontournable. Donc, tentez de passer votre conduite AVANT cette date et vous devrez réussir l'épreuve et ce sera tout bon. Dans le cas contraire, soit vous avez échoué, soit vous ne pouvez pas passer avant la date fatidique des 3 ans et devrez tout repasser : code et conduite. Vous n'avez pas d'autre choix.

Par **sosjuju**, le **09/08/2010 à 18:09**

je suis désolée alors de vous annoncer que le droit ne vous aidera pas sur cette histoire avec seulement une semaine de battement (peut être moins maintenant).
bonne continuation et encore désolée